



# Exemplaire à adresser à MACSF épargne retraite

## Affectation des cotisations

Pendant le délai légal de renonciation de 30 jours, la cotisation nette de frais sur cotisations est investie en totalité sur le Fonds en euros RES. Au soir du 3<sup>ème</sup> jour ouvré suivant le terme du délai de renonciation, la cotisation est investie sur les différents supports en fonction du profil choisi par l'Adhérent/Assuré.

### CHOIX DU PROFIL DE GESTION (Cochez le profil retenu)

Profils Permanents :  Sécurité  Équilibre  Dynamique      Autres :  Profil Évolution  Profil Libre

### PROFIL LIBRE : RÉPARTITION DE LA COTISATION INITIALE (à compléter en pourcentage entier)

<input type="checkbox"/> Fonds en Euros RES	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Court Terme*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Obligations Variables*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Convertibles*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Immobilier*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Actions*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Audace*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Emergents*	<input type="text"/>	%

L'Adhérent/Assuré doit vérifier que la répartition correspond à un total de 100%. A défaut, l'adhésion ne sera pas enregistrée.

**Si l'Adhérent/Assuré souhaite une répartition différente de ses cotisations futures versées dans le cadre de la convention d'abonnement, il remplit le tableau de répartition ci-dessous :**

### PROFIL LIBRE : RÉPARTITION DES COTISATIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ABONNEMENT (à compléter en pourcentage entier)

<input type="checkbox"/> Fonds en Euros RES	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Court Terme*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Obligations Variables*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Convertibles*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Immobilier*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Actions*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Audace*	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Médi Emergents*	<input type="text"/>	%

L'Adhérent/Assuré doit vérifier que la répartition correspond à un total de 100%. A défaut, la convention d'abonnement prend effet selon la répartition choisie pour la cotisation initiale.

**\*IMPORTANT :** Au titre des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis sur les supports ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

### OPTIONS DISPONIBLES SUR LE SEUL PROFIL LIBRE (Cochez la ou le(s) option(s) retenue(s))

L'Adhérent/Assuré peut sélectionner une ou plusieurs options en fonction de sa stratégie d'investissement. Les supports en unités de compte sélectionnés pour les options Sécurisation des gains et/ou Stop Loss doivent avoir été préalablement choisis pour la répartition de la cotisation initiale et/ou pour celle de la convention d'abonnement.

#### Option d'Arbitrage automatique annuel pour tenir compte de l'évolution de chaque support :

Dans l'hypothèse où la part du Fonds en euros RES excède 80% de la provision mathématique totale, l'excédent est arbitré automatiquement vers les supports en unités de compte selon la répartition existante au jour de l'opération.

#### Option Dynamisation des intérêts annuels du Fonds en euros RES :

Les intérêts nets de frais de gestion produits sur le Fonds en euros RES sont arbitrés vers les supports en unités de compte selon la répartition existante au jour de l'opération. A défaut, les intérêts sont capitalisés sur le Fonds en euros RES.

#### Option Sécurisation des gains :

Les gains sur les supports en unités de compte sont arbitrés vers le Fonds en euros RES dès qu'un pourcentage de gain de référence est atteint. L'arbitrage est déclenché uniquement si le montant du gain constaté est supérieur ou égal à 200 euros pour chaque support en unités de compte sélectionné.

# 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DÉFENSE CEDEX

Nom du support en unités de compte visé par l'option Sécurisation des gains	Pourcentage de gain de référence : 5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ou 30 %	Support de destination
Médi Court Terme		FONDS en euros RES
Médi Obligations Variables		
Médi Convertibles		
Médi Immobilier		
Médi Actions		
Médi Audace		
Médi Emergents		

**Option Stop loss (limitation des moins-values latentes) :**

L'épargne constituée sur un ou plusieurs supports en unités de compte est arbitrée vers le Fonds en euros RES dès lors qu'un pourcentage de moins-values de référence est atteint. L'arbitrage est déclenché uniquement si le montant de la moins-value constatée est supérieur ou égal à 200 euros pour chaque support en unités de compte sélectionné.

Nom du support en unités de compte visé par l'option Stop loss	Pourcentage de moins-values de référence : 5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ou 30 %	Support de destination
Médi Court Terme		FONDS en euros RES
Médi Obligations Variables		
Médi Convertibles		
Médi Immobilier		
Médi Actions		
Médi Audace		
Médi Emergents		

## Bénéficiaires (cochez la clause retenue)

**CLAUSE TYPE N°1** (Elle sera reproduite sur les conditions particulières, en l'absence de désignation spécifique)

- en cas de vie de l'Adhérent/Assuré au terme de la durée choisie : l'Adhérent/Assuré lui-même.
- en cas de décès de l'Adhérent/Assuré avant le terme de la durée choisie : le conjoint de l'Adhérent/Assuré(e) ou le partenaire avec lequel l'Adhérent/Assuré est lié par un pacte civil de solidarité ; à défaut les enfants de l'Adhérent/Assuré, nés et/ou à naître, par parts égales. En cas de prédécès de l'un des enfants de l'Adhérent/Assuré ou de renonciation par l'un d'eux au bénéfice du contrat, sa part sera attribuée à ses descendants par parts égales ; à défaut aux autres enfants de l'Adhérent/Assuré ; à défaut les héritiers de l'Adhérent/Assuré.

**CLAUSE TYPE N°2**

- en cas de vie de l'Adhérent/Assuré au terme de la durée choisie : l'Adhérent/Assuré lui-même.
- en cas de décès de l'Adhérent/Assuré avant le terme de la durée choisie : les sommes exigibles seront versées par MACSF épargne retraite dans les termes des dispositions ayant fait l'objet d'un dépôt auprès de l'étude de Maître ..... , sise ..... , à défaut aux héritiers de l'Adhérent/Assuré.

**CLAUSE OBLIGATOIRE POUR UN MINEUR OU UN MAJEUR SOUS TUTELLE**

- en cas de vie de l'Adhérent/Assuré au terme de la durée choisie : l'Adhérent/Assuré lui-même.
- en cas de décès de l'Adhérent/Assuré avant le terme de la durée choisie : les héritiers légaux de l'Adhérent/Assuré.

**CLAUSE PARTICULIÈRE ET NOMINATIVE**

- en cas de vie de l'Adhérent/Assuré au terme de la durée choisie : l'Adhérent/Assuré lui-même.
- en cas de décès de l'Adhérent/Assuré avant le terme de la durée choisie : (préciser nom, prénoms, date de naissance, et adresse du bénéficiaire désigné) ..... , à défaut les héritiers de l'Adhérent/Assuré.

## Informations/déclarations de l'adhérent/assuré

Les informations et données personnelles recueillies par MACSF épargne retraite dans le cadre de la présente demande d'adhésion font l'objet d'un traitement informatique déclaré à la CNIL. Elles peuvent être transmises aux prestataires, mandataires et réassureurs pour les besoins de l'exécution de l'adhésion. Afin de proposer à l'Adhérent/Assuré des offres adaptées dans le domaine de l'assurance et des services financiers, les sociétés du Groupe MACSF et ses partenaires sont destinataires des données collectées, sauf opposition de la part de l'Adhérent/Assuré. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'Adhérent/Assuré dispose d'un droit d'opposition, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données qui les concernent en écrivant à : MACSF, Direction Juridique, 10 Cours du Triangle de l'Arche, TSA 40100, 92919, La Défense Cedex.

- L'Adhérent/Assuré reconnaît que les informations personnelles communiquées sont nécessaires pour que MACSF épargne retraite respecte les contraintes réglementaires qui s'imposent à tout organisme financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

- L'Adhérent/Assuré déclare avoir pris connaissance et reçu un exemplaire de la présente demande d'adhésion, de la notice d'information n° 1610201H du contrat d'assurance vie de groupe, ainsi que du dernier Prospectus Simplifié, du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou de la Note Détaillée visé par l'Autorité des Marchés Financiers pour chaque unité de compte sélectionnée. L'exemplaire original de la présente demande d'adhésion, destiné à MACSF épargne retraite, vaut récépissé des documents contractuels.

- En signant la demande d'adhésion, l'Adhérent/Assuré demande à adhérer à l'Association AMAP et au contrat d'assurance vie de groupe. Il reconnaît avoir été informé que son adhésion est conclue à la date de réception au siège de MACSF épargne retraite de sa demande d'adhésion complète, sous réserve de l'encaissement de la première cotisation.

### RENONCIATION

L'Adhérent/Assuré peut renoncer à son adhésion pendant un délai de trente jours calendaires révolus à compter du moment où il est informé que son adhésion est conclue. Cette renonciation est effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à l'adresse suivante : MACSF épargne retraite - 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40 100 - 92919 LA DEFENSE Cedex selon le modèle suivant : « Monsieur le Directeur, je soussigné(e)..... domicilié(e) ....., prie MACSF épargne retraite de bien vouloir considérer qu'à dater de ce jour, je désire renoncer à mon adhésion RES Multisupport n°..... contractée auprès de votre société. Vous voudrez bien en conséquence, effectuer dans le délai requis la restitution de l'intégralité des sommes versées. Fait à ....., le ..... Signature. » La renonciation met fin à l'adhésion et entraîne l'annulation de toutes les garanties.

## Signature de l'Adhérent/Assuré\*

et/ou de ses représentants légaux si l'adhérent/Assuré est mineur\*\* ou majeur sous tutelle\*\* ou sous curatelle\*\*.

Fait à .....,  
le ..... en deux exemplaires.

Signature

\* Joindre une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)

\*\* Porter la mention "représentants légaux" en indiquant les noms et prénoms de ces derniers suivis de leur signature et joindre la copie de la carte nationale d'identité de chaque représentant légal. L'adhésion d'une personne sous tutelle au présent contrat nécessite l'accord du juge des tutelles. L'adhésion d'une personne sous curatelle doit être signée par le curateur et la personne sous curatelle et chacun doit joindre une copie de sa carte nationale d'identité.



**MACSF** macsf.fr

MACSF épargne retraite | Société Anonyme d'Assurances sur la Vie régie par le Code des assurances, au capital social de 58 737 408 €, entièrement libéré, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 071 095  
Siège Social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX  
Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 40100, 92919 LA DEFENSE CEDEX | France | Tél : 3233



AMAP | Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance, 11 rue Brunel, 75017 PARIS

Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) | 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09